



commissaire  
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

# **ASSOCIATION LIANES COOPERATION**

Rapport

sur les comptes annuels

Exercice Clos 31 Décembre 2021

5, rue Jules de Vicq  
S/c MRES  
59000 LILLE

**ASSOCIATION LIANES COOPERATION**  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LIANES COOPERATION relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des éléments disponibles, mes contrôles ont porté plus particulièrement sur l'analyse des subventions : existence des conventions et examen de la césure d'exercice.

## **Vérification des documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Tourcoing, le 22 mars 2022*

*Hubert Tondeur  
Commissaire aux Comptes*



A handwritten signature in black ink that reads "Hubert Tondeur".

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	1 376	1 376		
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	24 756	18 198	6 559	277
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	846		846	846
<i>Autres immobilisations financières</i>	380		380	
<b>Total I</b>	<b>27 359</b>	<b>19 574</b>	<b>7 785</b>	<b>1 123</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	11 752		11 752	6 200
<i>Autres créances</i>	45 652		45 652	71 875
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	930		930	930
<i>Disponibilités</i>	322 682		322 682	336 323
<i>Charges constatés d'avance</i>	15 078		15 078	
<b>Total II</b>	<b>396 095</b>		<b>396 095</b>	<b>415 328</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>423 454</b>	<b>19 574</b>	<b>403 880</b>	<b>416 451</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	122 110	98 422
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>12 029</b>	<b>23 688</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>134 140</b>	<b>122 110</b>
<b>Total I</b>	<b>134 140</b>	<b>122 110</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	97 030	128 200
<b>Total II</b>	<b>97 030</b>	<b>128 200</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour charges	25 840	10 000
<b>Total III</b>	<b>25 840</b>	<b>10 000</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 133	30 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 556	55 906
Dettes fiscales et sociales	46 982	59 985
Autres dettes	1 200	1 200
Produits constatés d'avance		9 050
<b>Total IV</b>	<b>146 871</b>	<b>156 141</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>403 880</b>	<b>416 451</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	34 133
Dont à moins d'un an (a)	112 738
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	30 620	6 360
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	27 816	22 483
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	331 687	381 520
<i>Contributions financières</i>		7 200
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	22 751	4 625
Utilisation des fonds dédiés	71 970	4 000
<b>Total I</b>	<b>484 844</b>	<b>426 188</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	167 436	51 618
Aides financières		7 200
Impôts, taxes et versements assimilés	4 197	3 378
Salaires et traitements	191 425	164 819
Charges sociales	50 929	62 670
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	776	688
Dotations aux provisions	15 840	
Reports en fonds dédiés	40 800	118 200
Autres charges	250	
<b>Total II</b>	<b>471 653</b>	<b>408 573</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>13 191</b>	<b>17 615</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	145	157
<b>Total III</b>	<b>145</b>	<b>157</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>145</b>	<b>157</b>

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>13 336</b>	<b>17 772</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		7 107
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		9
<b>Total V</b>		<b>7 116</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 307	1 200
<b>Total VI</b>	<b>1 307</b>	<b>1 200</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-1 307</b>	<b>5 916</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>484 990</b>	<b>433 461</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>472 961</b>	<b>409 773</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>12 029</b>	<b>23 688</b>





## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIANES COOPERATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 403 880 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 12 029 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2022 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

---

Lianes coopération a pour but de favoriser la mise en place d'actions de coopération décentralisée, de solidarité internationale et de contribuer qualitativement et quantitativement à l'amélioration des projets portés par les acteurs des Hauts-de France.

Lianes coopération est un espace d'échanges, de rencontres et de concertation entre les acteurs et s'inscrit dans les missions des Réseaux régionaux multi-acteurs de la coopération et de la solidarité internationale.

L'association se propose, comme moyens d'actions, tous ceux qui peuvent concourir aux buts fixés et notamment

- la collecte et la diffusion d'information sur les dispositifs de coopération internationale
  - l'organisation de réunions d'information/formation sur le montage de projet de coopération
  - l'organisation de réunions thématiques décentralisées dans la région
  - l'appui individuel au montage technique et financier de projets
  - la mise en relation avec d'autres acteurs de la région, de France, d'Europe ou du monde
- cela dans un démarche partenariale d'ouverture et d'aide à la structuration des projets, par tous les moyens appropriés.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

**Règles et méthodes comptables**

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 376			1 376
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 376</b>			<b>1 376</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 699	7 058		24 756
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 699</b>	<b>7 058</b>		<b>24 756</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	846			846
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				380
<b>Immobilisations financières</b>	<b>846</b>			<b>1 226</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 922</b>	<b>7 058</b>		<b>27 359</b>

## Notes sur le bilan

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 376			1 376
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 376</b>			<b>1 376</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 422	776		18 198
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 422</b>	<b>776</b>		<b>18 198</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 798</b>	<b>776</b>		<b>19 574</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 72 862 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	380		380
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 752	11 752	
Autres	45 652	45 652	
Charges constatées d'avance	15 078	15 078	
<b>Total</b>	<b>72 862</b>	<b>72 482</b>	<b>380</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	98 422		23 688		122 110
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		23 688		23 688	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	23 688	-23 688	12 029		12 029
<b>Situation nette</b>	<b>122 110</b>		<b>35 717</b>	<b>23 688</b>	<b>134 140</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>122 110</b>		<b>35 717</b>	<b>23 688</b>	<b>134 140</b>

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	10 000				25 840
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>10 000</b>				<b>25 840</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		15 840			
Financières					
Exceptionnelles					



## Notes sur le bilan

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 146 871 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	34 133		34 133	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 556	64 556		
Dettes fiscales et sociales	46 982	46 982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 200	1 200		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>146 871</b>	<b>112 738</b>	<b>34 133</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-4 133			
(**) Dont envers les associés				

**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	32 392
Honoraires NP	4 000
Dettes provis. pr congés à payer	11 814
Charges sociales s/congés à payer	3 544
Charges sociales - charges à payer	21 000
<b>Total</b>	<b>72 750</b>

## Notes sur le bilan

**Comptes de régularisation**

---

**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15 078		
<b>Total</b>	<b>15 078</b>		

## Notes sur le compte de résultat

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 688 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

**Subventions d'exploitation****Suivi des subventions affectées**

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
DRJSCS 2019	10 000	10 000	10 000		
FONDATION NORSY	10 000	10 000			10 000
MEAE AFRICA	15 000	15 000	15 000		
MEAE PROJET CLE E	1 000	1 000	1 000		
CAISSE D EPARGNE	3 000	3 000			3 000
MALI	25 000	25 000	25 000		
MAROC	32 700	32 700	5 255		27 445
POLOGNE	31 500	31 500	15 715		15 785
AGENCE DE L'EAU		18 000			18 000
EXPLOR		19 800			19 800
FDJ		3 000			3 000
<b>Total</b>	<b>128 200</b>	<b>169 000</b>	<b>71 970</b>		<b>97 030</b>

## **Informations sur les dirigeants**

---

### ***Rémunérations allouées aux dirigeants***

Les dirigeants n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2021.